



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/093

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **THOMAS & PIRON SA**, situé **La Besace 14 à 6852 Paliseul**.

Le terrain concerné est situé **rue des Agasses à 6230 Thiméon** et est cadastré **Thiméon (6) section A n° 369R**.

Le projet consiste en **la construction d'une maison unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A4. Aire des constructions semi-continues de type villageois'** sur les points suivants :

- **Façades** : les baies d'une même façade ne sont pas toujours alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Façades** : la fenêtre de toiture à versant n'est pas axée sur une baie de façade ;
- **Emprise au sol** : la largeur du volume principal est supérieure à 10m ;
- **Hauteur** : la différence de hauteur sous corniche entre deux volumes principaux situés sur des biens contigus excède 1,50m.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **17 mars 2025** au **31 mars 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 12/03/2025**

A Pont-à-Celles, le 27 février 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN